



AUTORISATION PARENTALE – SOIRÉE DU CMJ

Le bal électro de fin d'année / BEEZOO JUNIOR
du **Mercredi 1 juillet 2026 de 18H00 à 23H30**

Lieu : La Friche – 5 bis rue de Rocgrand , 64400 Oloron Sainte-Marie

Organisateur : Conseil Municipal des Jeunes - Service Jeunesses de la ville d'Oloron Sainte-Marie

I. CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

Âge requis : L'événement est strictement réservé aux jeunes des classes de 3èmes et de Terminales des établissements oloronais (figurer sur les listes à l'entrée). Une pièce d'identité originale sera exigée à l'entrée (carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte de collégien avec photo, carte de lycéen avec photo, carte vitale avec photo).

Horaires : 18h à 20h30 : élèves de 3ème / 21h à 23h30 : élèves de terminales

Nombre de personnes autorisées : La halle événementielle ayant une capacité de 347 personnes maximum ; l'accès à la salle pourra être refusé si la jauge maximale est atteinte.

Autorisation parentale obligatoire : L'accès à l'événement est strictement conditionné à la présentation du présent modèle d'autorisation, dûment complété et signé par le ou les titulaires de l'autorité parentale. Le signataire atteste, sous sa seule responsabilité, être détenteur de l'autorité parentale sur le mineur et habilité à autoriser sa participation. En cas d'autorité parentale conjointe, la signature d'un seul parent vaut accord du ou des titulaires de cette autorité, sauf décision judiciaire contraire expressément portée à la connaissance de l'organisateur. L'organisateur n'est pas tenue de vérifier l'existence ni la portée des décisions judiciaires relatives à l'exercice de l'autorité parentale, sauf information écrite et officielle communiquée avant l'événement. La présentation d'un formulaire conforme vaut reconnaissance du consentement exprès du ou des titulaires de l'autorité parentale et autorisation complète de participation du mineur aux activités prévues.

Soirée sans alcool ni substances illicites : Toute consommation ou introduction d'alcool, de stupéfiants ou de substances prohibées est strictement interdite. Des contrôles à l'entrée pourront être effectués par les agents de sécurité (alcoolémie, sacs, poches, etc.). L'accès sera refusé à toute personne présentant des signes d'ivresse ou de consommation illicite.

Tenue : Tenue de gala fortement recommandé !

Transport : Aucun transport n'est organisé. Le représentant légal s'engage à assurer le trajet aller et retour de l'enfant en toute sécurité.

Comportement, sécurité et responsabilité : Le participant s'engage à adopter un comportement respectueux et à se conformer aux instructions des organisateurs et des agents de sécurité. Certaines zones de la salle (Scène, zones techniques, escaliers non balisés, etc.) sont strictement interdites au public. Tout comportement dangereux (saut, bousculade, dégradation, etc.) entraînera une exclusion immédiate et définitive. Le représentant légal reconnaît que, malgré les mesures de sécurité mises en place par le l'organisateur, des risques inhérents à tout événement festif (faits imprévisibles ou irrésistibles : chute, malaise, blessure accidentelle, etc.) peuvent survenir. L'organisateur ne pourra être tenu responsable que des dommages résultant d'une faute directe ou d'une négligence avérée de sa part. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation d'effets personnels. Les représentants légaux demeurent responsables du mineur pendant les trajets et à l'extérieur de l'établissement.

Objets interdits : Sont strictement prohibés tout objet dangereux (bouteilles en verre, objets contondants, sprays...). Les sacs pourront être contrôlés à l'entrée et un vestiaire facultatif sera mis en place pour les effets personnels.

Santé et premiers secours : En cas d'incident médical, les organisateurs sont autorisés à faire appel aux services de secours et à prendre toute mesure d'urgence jugée nécessaire.



II. CONSENTEMENT DU TUTEUR LÉGAL

Je soussigné(e), M./Mme

Représentant légal de

Né(e) le ____ / ____ / ____ à _____

Demeurant à

Joignable au téléphone : _____ ou _____

Autorise mon enfant à participer « Bal électro - BEEZOO JUNIOR » organisé par le CMJ - ville d'Oloron Ste-Marie.

Certifie avoir pris connaissance et accepter sans réserve l'ensemble des conditions de participation ci-dessus

Autorise, en cas d'urgence, l'équipe encadrante à prendre toute mesure médicale nécessaire.

Autorise la captation et la diffusion de photos/vidéos prises durant l'événement, sauf retrait exprès par écrit.

Fait à : _____.

Le : ____ / ____ / ____

Signature du représentant légal :

(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Cette autorisation peut être retirée à tout moment par simple demande écrite à :

t-class@oloron-ste-marie.fr